

LA REGION ACCOMPAGNE VOTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC PAYS DE LA LOIRE COMMERCE ARTISANAT

La Région des Pays de la Loire s'est donnée comme ambition d'accompagner les commerçants/artisans dans leur démarche de transition écologique à travers **la bonification du taux d'intervention de son dispositif Pays de la Loire Commerce Artisanat pour l'acquisition d'équipements et les travaux d'aménagement à faible empreinte écologique.**

)) POURQUOI ACCELERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ACTIVITE ?



Répondre aux attentes de sa clientèle

gaspillage alimentaire, circuits courts, seconde main, réparabilité...



Réduire les coûts de production et de fonctionnement

grâce à une meilleure gestion des déchets et de l'énergie sur le lieu de vente



Pérenniser la valeur de l'entreprise

renforcer son image de marque, sa compétitivité et sa capacité à être transmise

)) COMMENT S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Engager la transition écologique de son commerce nécessite de s'informer, de se former aux pratiques du développement durable et d'évaluer son impact sur l'environnement pour ensuite mettre en place un plan d'actions adapté.

1 - COMPRENDRE SON IMPACT ET ÉVALUER SES PRATIQUES

Traitement des déchets, consommations, usage du numérique ... des **outils gratuits et en libre accès** sont à disposition pour évaluer vos pratiques en matière d'écologie :



Bpifrance vous donne **les clés pour comprendre l'impact environnemental** de votre commerce et les leviers pour réduire votre impact :

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/agir-climat/mesurer-reduire-son-impact/commerçants-comment-reduire-son-impact>

CONTACT : artisanat-commerce@paysdelaloire.fr





La Chambre de Métiers et Artisanat des Pays de la Loire vous propose **des webinaires** gratuits autour du développement durable :

<https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/article/5-webinaires-eco-developpement-durable-gratuits>



La Chambre de Commerce et d'Industrie régionale met un votre disposition un **flash'diag** pour vous aider à évaluer vos pratiques écologiques :

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/evaluez-vos-pratiques-ecologiques-nos-flashdiag-cci>

2 – REALISER UN DIAGNOSTIC ET ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION

Diagnostiquer vos flux (matières, énergie, eau et déchets) pour identifier les postes énergivores, intégrer de nouvelles pratiques plus durables, rechercher des financements avant de passer à l'action... des accompagnements existent à chaque étape :



PERFORMA ENVIRONNEMENT AVEC LA CMA DES PAYS DE LA LOIRE

Bénéficiez d'un **diagnostic environnement** vous permettant d'entrer dans une démarche éco-responsable, de réaliser des économies et de communiquer sur votre engagement auprès de vos clients.

Durée : Forfait 2 jours

<https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/detail-offre/engager-une-demarche-de-transition-ecologique>



RÉINVENTONS LE COMMERCE AVEC LA CCIR

Vous pourrez suivre un **parcours sur-mesure** qui répondra à vos besoins. Dans un premier temps, des experts réalisent un diagnostic puis un accompagnement personnalisé vous est proposé.

Durée : Entre 2h et 2 jours

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/entreprise/developpement-commercial/reinventons-le-commerce>



DIAG PERF'IMMO

Si vous êtes propriétaire, ce diagnostic vise à évaluer la performance énergétique de votre bâtiment ainsi qu'à définir des scénarios chiffrés de rénovation énergétique.

Durée : 3 à 6 mois

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-perfimmo>





LES AIDES FINANCIÈRES DE LA RÉGION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAYS DE LA LOIRE CONSEIL

Ce dispositif incite les TPE et PME ligériennes à recourir à des conseils extérieurs, notamment dans une démarche de transition écologique (audit énergétique, numérique responsable...).

Soutien régional à hauteur de 30% du montant des coûts de la prestation.

https://www.paysdelaloire.fr/conseil?sous_thematique=257

PAYS DE LA LOIRE ARTISANS TRANSITION

Le prêt Artisans Transition s'adresse aux entreprises artisanales de moins de 10 salariés souhaitant investir dans des équipements réduisant leur consommation d'énergie, d'eau et de carburant, et/ou atténuant leur empreinte carbone.

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-artisans-transition?sous_thematique=313